

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée publique de la Commission permanente sur le développement économique et urbain et l'habitation, tenue le mardi 13 mars 2012 à 19 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 275, rue Notre-Dame Est.

Commission permanente sur le développement économique et urbain et l'habitation

Commissaires présents

M. Bernard Blanchet, président
Conseiller d'arrondissement, Lachine
M. Robert Coutu, vice-président
Maire, Montréal-Est
M. Daniel Bélanger,
Conseiller de la ville, Sud-Ouest
M. Richard Bergeron,
Chef de la 2^e opposition
Conseiller de la ville, Plateau-Mont-Royal
Mme Véronique Fournier,
Conseillère de la ville, Sud-Ouest
M. Dominic Perri,
Conseiller de la ville, Saint-Léonard
M. Edgar Rouleau,
Maire, Cité de Dorval
M. Aref Salem,
Conseiller de la ville, Saint-Laurent

Commissaires absents

M. Étienne Brunet, vice-président
Conseiller de la ville, Ahuntsic-Cartierville
M. Alvaro Faninacci,
Conseiller de la ville, Saint-Léonard
M. Bertrand A. Ward,
Conseiller de la ville, Pierrefonds-Roxboro

Le quorum est atteint

Aussi présents :

M. Richard Deschamps, vice-président du comité exécutif, responsable du développement économique
M. Arnold Beaudin, directeur, Direction du développement économique et urbain
M. Guy De Repentigny, chef de division, Direction du développement économique et urbain

Assistance :

38 personnes

1. Ouverture de l'assemblée

À 19 h 05, M. Blanchet ouvre l'assemblée et souhaite la bienvenue à tous. Il rappelle l'objet de la séance qui est d'examiner l'état du développement économique local dans l'agglomération de Montréal et il rappelle les principales étapes qui suivront la présentation du dossier, à savoir la réception des mémoires et des commentaires du public les 11 et 12 avril prochains ainsi que l'adoption des recommandations dans une étape ultérieure.

Le président invite les membres de la commission à se présenter. Il excuse l'absence de trois conseillers, puis il présente le porteur du dossier au comité exécutif et responsable du développement économique, M. Richard Deschamps, ainsi que le gestionnaire de la Direction du développement économique et urbain, M. Guy De Repentigny, qui assurera la présentation du dossier.

2. Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition de M. Richard Bergeron, appuyée par M. Robert Coutu, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3. Présentation du dossier de la valorisation du développement économique local

M. Bernard Blanchet invite M. Richard Deschamps, vice-président du comité exécutif responsable des infrastructures, à prendre la parole et à introduire le sujet à l'étude.

« En novembre 2010, par voie de résolution, le conseil de Ville de Montréal a affirmé son soutien au réseau de développement économique local de l'île de Montréal. Du même coup, il a recommandé à la Commission du développement économique d'étudier les moyens de mise en oeuvre de la valorisation du développement économique local dans le cadre de la nouvelle stratégie de développement économique de Montréal qui était alors en cours d'élaboration et qui a été lancée en juin 2011.

Parallèlement, le gouvernement du Québec menait d'importantes consultations sur l'entrepreneuriat qui ont mené à la sortie d'une nouvelle stratégie sur le sujet en novembre 2011. Certains diront que le contexte qui prévalait au moment de la résolution du conseil de Ville et celui qui prévaut maintenant au moment du début des travaux de la commission est différent. Mais il faut surtout souligner que, la nouvelle stratégie de développement économique de Montréal comme la stratégie sur l'entrepreneuriat du gouvernement du Québec, ont confirmé l'importance des acteurs du développement économique local.

D'abord, fruit des consultations de la DDÉU, notamment avec les acteurs locaux, la Stratégie de développement économique 2011-2017 mise clairement sur le réseau de première ligne, les CLD, les CDEC et les SAJE, pour contribuer à la concrétisation des actions proposées. Le pilier « Affaires » de la stratégie positionne tout particulièrement les organismes de développement économique locaux comme des acteurs importants du développement économique et de l'entrepreneuriat à Montréal. La stratégie mise donc sur une meilleure coordination et une complémentarité d'action avec les autres acteurs, et vise ainsi à resserrer la collaboration entre tous ceux et celles qui oeuvrent à sa mise en oeuvre.

Cet esprit, nous le retrouvons également dans le plan d'action qui a suivi pour l'Est de Montréal. Quant à la Stratégie québécoise de l'entrepreneuriat, que nous appuyons, le gouvernement du Québec manifeste clairement qu'il mise notamment sur le réseau des CLD pour soutenir la création, la croissance et le transfert d'entreprises. Tout comme il mise sur une pléiade d'autres acteurs qui contribuent à renforcer et développer l'entrepreneuriat au Québec, que ce soit en matière de financement, d'éducation ou de sensibilisation.

Plus spécifiquement à propos de Montréal, métropole entrepreneuriale, le gouvernement du Québec entend agir sur trois plans. Permettez-moi de les rappeler ici :

Soutenir la concrétisation d'initiatives relatives à l'entrepreneuriat qui pourraient découler de la Stratégie de développement économique de la Ville de Montréal et du Plan d'action pour l'est de Montréal; les projets proposés devront permettre de rehausser le caractère entrepreneurial de la stratégie.

Appuyer des projets nouveaux : tels que la maison Notman, un accélérateur pour la création et le développement d'entreprises innovatrices, ainsi que le soutien au projet de quartier de l'innovation qui prévoit, notamment, le transfert de connaissances et la création de nouvelles entreprises.

Donner un coup de pouce à des initiatives déjà en place par un apport supplémentaire de capital ou de soutien financier pour combler des besoins particuliers tels que la création ou le maintien de fonds de développement ou autres initiatives à caractère entrepreneurial.

Ceci dit, tout le travail accompli démontre hors de tout doute que, plus que jamais, il faut mettre l'entrepreneur au coeur de l'écosystème et que nous soyons collectivement plus performants. C'est essentiellement, la position que nous avons adoptée. Les tendances en matière d'entrepreneuriat qui m'ont toujours personnellement préoccupées et qui ont inquiété les ministres Gignac et Hamad, doivent aussi être les nôtres. Et le mot « collectivement » ici prend tout son sens. Ce n'est pas l'affaire d'un ou deux acteurs seulement... C'est notre affaire à tous. Nous devons aussi être inquiets des tendances récentes du marché du travail montréalais et des menaces qui planent sur certains secteurs. Des cas comme Shell, Mabe, AstraZeneca, Johnson & Johnson en sont de pénibles manifestations. Et nous savons bien que d'autres décisions semblables pourraient encore affecter Montréal. Il faut prendre acte de ces menaces, nous assurer d'être collectivement meilleurs et agir concrètement. Nous n'avons pas le choix. Et si certains estiment que nous faisons bien, j'affirme qu'il faut résolument réunir les conditions pour faire mieux. En ce sens, je suis convaincu que les travaux de la Commission permettront de dégager des pistes intéressantes et efficaces pour rendre l'écosystème montréalais plus fort, plus performant.

Dans une lettre que j'ai transmise au ministre Gignac en février 2011, alors qu'il préparait la politique du gouvernement du Québec en matière d'entrepreneuriat je proposais sept (7) pistes basées notamment sur des propos recueillis auprès de jeunes entrepreneurs montréalais. Je les reprends

aujourd'hui car je crois qu'elles demeurent pertinentes et qu'elles doivent être considérées *comme mes attentes par rapport aux travaux de la Commission.*

1. Remettre l'entrepreneur et les gens d'affaires au centre de l'écosystème; présentement, c'est l'inverse, c.-à-d. l'entrepreneur tourne autour de l'écosystème. Notre travail n'a de sens véritable que si ceux qui ont des projets sont accueillis, supportés et aidés pour concrétiser leur projet.

2. Faciliter le parcours de l'entrepreneur : le « système » devrait être simplifié, assoupli et plus agile (ex. délais de réponse et de décaissement, exigences bureaucratiques); dans certains cas, le coût d'opportunité de recourir à des programmes est tout simplement trop élevé.

3. Poursuivre les efforts du Projet Entrepreneuriat Montréal (PEM) en misant davantage sur une approche axée sur les résultats.

4. Développer une stratégie entrepreneuriale qui mise notamment sur l'entrepreneurat technologique et la relève (le repreneurat).

5. S'assurer de déployer des moyens financiers pour aider les jeunes entreprises à survivre à la traversée de la « vallée de la mort » (accès à des moyens financiers se situant entre 250 000 \$ et 5 M \$).

6. Dans une économie du savoir et de créativité, il est nécessaire d'appuyer davantage la protection et la valorisation de la propriété intellectuelle. À cet égard, s'inspirer notamment des meilleures pratiques d'universités telles que Waterloo et Sherbrooke qui laissent aux entrepreneurs un meilleur accès aux fruits de la propriété intellectuelle, favorisant ainsi la commercialisation des innovations.

7. Enfin, et c'est un élément fondamental, Montréal ne peut être considérée comme une « région » au même titre que les autres régions. Le financement et le système d'organisation de notre développement économique local et régional doit être pensé et supporté comme celui d'une métropole.

Personnellement, je crois beaucoup au travail effectué par les CLD et les divers organismes de développement économique locaux. Cependant, il faut absolument mieux travailler en équipe et améliorer sensiblement les résultats obtenus par les organismes locaux sur l'ensemble de l'Île de Montréal. Il faut conjuguer nos efforts et travailler mieux ensemble individuellement et collectivement pour atteindre des résultats ayant une valeur ajoutée et qui soient probants. Je compte sur le travail effectué par les membres de la commission pour formuler les recommandations allant en ce sens. »

M. Blanchet remercie M. Deschamps et fait un bref historique des rencontres qui ont eu lieu depuis 2011 relativement à ce dossier. Il en profite pour remercier les conseillers qui ont quitté la commission depuis les remaniements, soit Mme Marie Potvin, MM. François Limoges et François Croteau ainsi que l'ancien secrétaire-rechercheur, M. Pierre G. Laporte.

M. Blanchet invite à la suite M. De Repentigny à débiter la présentation

Indicateurs et enjeux économiques

La présentation de M. De Repentigny fait d'abord état du changement de paradigme observé dans le paysage économique. Alors que par les années passées, l'économie était caractérisée par un taux de chômage élevé et un faible taux d'emploi, on assiste à une transition vers une économie caractérisée par des pénuries de main-d'œuvre qualifiée. Le diagnostic de la situation révèle par ailleurs des enjeux structurels persistants au niveau de la démographie et de la productivité : une croissance démographique et une diplomation inférieures ainsi qu'une productivité plus faible et un taux d'entrepreneuriat inférieur aux autres villes du Canada. Il appert que l'écart se creuse par rapport aux autres villes nord-américaines.

Les principaux indicateurs économiques présentés tels que le taux de chômage, le taux d'emploi et le taux d'activité, ont permis de situer la performance économique de Montréal depuis le début du millénaire. Les indicateurs sur les dépenses en immobilisations de l'agglomération de Montréal dans l'ensemble du Québec révèlent que la part de Montréal des immobilisations publiques et privées est à la baisse.

Dans ce contexte, les principaux défis que Montréal doit relever, tel qu'énoncé dans la stratégie de développement économique 2011-2017, sont de :

- Mieux capitaliser sur les atouts de savoir et de créativité
- Relever le défi de la main-d'œuvre
- Développer davantage l'entrepreneuriat
- Accroître l'attractivité de la métropole
- Améliorer, en continu, l'offre de services aux entreprises, aux investisseurs et aux entrepreneurs
- Maintenir des zones de commerce et d'emplois, incluant les parcs industriels et technologiques, modernes et dynamiques.

Le rôle du réseau des acteurs du développement économique local

Les Centres locaux de développement (CLD) offrent des services de première ligne aux entreprises. Ils ont également pour mandat de développer des stratégies en matière de développement de l'entrepreneuriat et d'offrir des services de financement. Leurs interventions touchent notamment le développement économique en marge de grands projets et la dynamisation des parcs industriels et des zones d'emploi. Quant aux Services d'aide aux jeunes entrepreneurs (SAJE), ils sont uniques au Québec et deux SAJE se partagent le territoire montréalais. Leurs principaux programmes s'adressent à une clientèle âgée entre 18 et 35 ans et visent, entre autres, à stimuler le développement de l'esprit d'entreprise (Jeunes promoteurs) ou à favoriser le travail autonome (Soutien au travail autonome). De son côté, le Fonds de développement Emploi-Montréal (FDEM) offre des services de financement à des PME par le biais de prêts de démarrage pouvant varier de 50 000 à 100 000\$ et des prêts d'expansion pouvant atteindre 150 000\$. Il représente un outil de financement complémentaire aux services offerts par les institutions financières et les organismes gouvernementaux et plus particulièrement avec les outils des CEDEC. Le FDEM offre également des services de gestion regroupée des Fonds locaux d'investissement (FLI) ainsi que des services de 2e ligne en économie sociale.

L'organisation du soutien au développement économique

D'importantes ressources sont consacrées au développement économique à Montréal. Le système de soutien au développement économique mobilise une centaine d'organismes et près de 1 200 personnes. Un montant d'environ 36 M\$ est consacré au développement économique, à l'entrepreneuriat et à la promotion dans l'agglomération de Montréal. La situation est sensiblement la même que celle qui prévaut depuis 2006, si ce n'est d'une enveloppe additionnelle de 11 M\$ sur 4 ans (2008-2012) versé aux CLD dont 2,9M\$ en 2011-2012, qui sera maintenu en 2012-2013. Les programmes réussir@montréal et Climat Sol bénéficient d'enveloppes globales, c'est-à-dire plus de 100 M\$ pour le programme PR@M-Industrie, près de 20 M\$ pour le programme PR@M-Commerce dont la moitié est fourni par Québec et 25 M\$ fourni par Québec pour le programme Climat-Sol. Cette situation pose un défi particulier de mobilisation et de coordination.

Rappelons que le développement économique local est aujourd'hui une responsabilité partagée entre l'agglomération et les arrondissements. D'un côté, la Charte de la Ville de Montréal prévoit que les conseils d'arrondissement ont une compétence en développement économique local et de l'autre, lois 34 et 75 déterminent que le conseil d'agglomération a la responsabilité de désigner les CLD sur son territoire et de distribuer le budget aux CLD et autres organismes partenaires. L'entente Ville/MAMROT 2008-2012 prévoit une contribution de l'ordre de 12,7 M\$ par an versé à la Ville par Québec et un ajout de 11 M\$ sur quatre ans provenant de la Stratégie pour le développement de toutes les régions du Québec dont 2,9 M\$ pour 2011-2012. C'est un total de 16,5 M\$ qui est versé à Montréal dans le cadre de cette entente, la Ville contribuant pour un montant de 880 000 \$ par année. La nouvelle Entente Ville/MAMROT est en négociation. On prévoit un statu quo pour 2012—2013 alors qu'il est prévu de maintenir la base historique en 2013-2014 sans toutefois confirmer l'apport additionnel de 2,9 M\$.

L'analyse de différents paramètres révèle une iniquité dans l'allocation des ressources par le gouvernement du Québec entre les CLD de Montréal et ceux des autres régions. En effet, alors que Montréal génère 36% de l'activité économique mesurée par le PIB, qu'elle compte 34 % des emplois, 25% des établissements et la majorité des centres de recherche de la province, elle ne reçoit que 21 % (12,7 M\$) de l'enveloppe budgétaire annuelle totale de 60,2 M\$ octroyée par le gouvernement du Québec aux CLD de la province et il semble qu'aucun changement n'est prévu dans le cadre de la nouvelle Entente. Développement économique Canada (DÉC) accorde pour sa part, une enveloppe annuelle aux CDEC de l'Île de Montréal par l'entremise de son programme Diversification des collectivités. La nouvelle entente qui couvre 2011-2016 prévoit un versement annuel de 2,1 M\$ aux CDEC en vertu de leur mission de développement économique communautaire, une contribution à laquelle les CLD n'ont pas accès.

Les comparables

M. De Repentigny indique que la Direction du développement économique et urbain (DDÉU) a analysé l'organisation du développement économique dans plusieurs villes québécoises, canadiennes et américaines. Cette étude lui a permis de mettre en lumière certains faits, notamment que toutes ces villes présentent :

- une gestion plus centralisée, parfois avec des points de service
- moins de ressources dédiées qu'à Montréal
- une participation du secteur privé au plus haut niveau
- une collaboration étroite avec les élus

L'analyse a aussi révélé qu'il y a deux fois plus d'entreprises ou d'emplois par CLD à Montréal qu'ailleurs au Québec.

La DDÉU a également compilé et analysé une série de rapports et de documents portant sur l'économie de Montréal et sur la nouvelle Stratégie québécoise de l'entrepreneuriat lancé par le gouvernement du Québec à l'automne 2011. Il en est ressorti les constats suivants :

- la performance économique de Montréal est moindre que celle d'autres grandes villes nord-américaines

- l'organisation du soutien au développement économique à Montréal est plutôt unique dans sa diversité
- plusieurs acteurs posent des jugements sévères sur l'efficacité d'ensemble du réseau, notamment en matière d'entrepreneuriat technologique
- il faut porter un jugement sur l'ensemble du réseau et non seulement sur une partie de celui-ci
- le contexte budgétaire actuel est peu propice à une augmentation des ressources financières, mais leur maintien est possible
- le gouvernement du Québec met résolument l'accent sur l'entrepreneuriat dans le cadre de la nouvelle entente CLD

L'état de la situation, les indicateurs économiques, les comparables et l'analyse de rapports économiques révèlent trois enjeux majeurs liés à l'avenir du développement économique local à Montréal, à savoir la gouvernance, l'arrimage de la Stratégie de développement économique (SDÉ) aux plans d'action locaux pour l'économie et l'emploi (PALÉE) et le financement.

Plusieurs pistes sont proposées en vue d'en arriver à une solution. Parmi celles-ci, mentionnons la nécessité de simplifier les structures, de clarifier le rôle et les responsabilités des différents organismes, de favoriser davantage les collaborations, d'augmenter l'efficacité du réseau, d'assurer une veille des pratiques des villes concurrentes et enfin, de réitérer la demande faite au gouvernement du Québec de corriger l'iniquité à l'égard des CLD de Montréal dans le cadre du renouvellement de l'entente de 2012.

M. Blanchet remercie M. De Repentigny pour sa présentation. Il invite ensuite les personnes inscrites à intervenir.

4. Période de questions et d'interventions du public

M. Pierre Morissette, RESO (Regroupement économique et social du Sud-Ouest)

M. Morissette est directeur général du RESO. Il indique qu'il parle aussi au nom de ses collègues des CDEC. Il reconnaît dans un premier temps l'effort qui a été fait pour tracer un portrait des ressources et des moyens alloués au développement économique à Montréal. Il relève que dans la présentation de ce que M. De Repentigny appelle « l'écosystème montréalais », on reconnaît le rôle et le partenariat privilégié qu'ont les CDEC et les CLD avec la Ville en vertu, précise-t-il, de la loi 34 qui leur confère un mandat de service de première ligne et même de guichet unique pour l'entrepreneuriat. Ce rôle étant reconnu, M. Morissette précise que les CDEC ne sont pas nécessairement d'accord avec tous les indicateurs choisis, les citations empruntées à différents documents et les constats. Il indique que tous les enjeux sont bien précisés et que son organisme sera en mesure de faire ses commentaires au moment du dépôt des mémoires.

Sur le document de consultation, M. Morissette se demande s'il n'y a pas lieu d'apporter des précisions au portrait présenté, notamment sur l'acétate indiquant que 1 400 personnes sont dédiées au développement économique à Montréal. M. Morissette se demande pourquoi les carrefours Jeunesse Emploi (CJE) y sont comptabilisés. Il précise que RESO est responsable d'un CJE qui compte 12 employés, mais qu'honnêtement, ce ne sont pas des gens qui travaillent au développement économique, mais plutôt à la formation et au développement de l'emploi. Il indique que si on veut inclure dans le portrait tous les organismes qui travaillent en main d'œuvre, il y en aurait plusieurs autres à intégrer.

M. Morissette ajoute qu'on se questionne aussi que la comptabilisation des employés de Tourisme Montréal dans le portrait. Bien que le développement touristique soit important, il estime que ce sont 80 employés qui font de la recherche, de la veille stratégique et un peu de soutien au développement. Sa question, adressée aux responsables de la Direction du développement économique et urbain, concerne ce qui a guidé ces choix. Il se demande pourquoi inclure les CJE et pas les autres ?

Sa deuxième question concerne la comparaison faite avec un échantillon de 5 villes québécoises, 5 villes canadiennes et une vingtaine de villes américaines. Il souhaite avoir des exemples des paramètres que l'on a comparés pour pouvoir en tirer des constats et dresser un portrait complet de la situation.

M. Morissette offre enfin sa collaboration pour faire les ajustements et apporter les précisions nécessaires au document avant le dépôt des mémoires. Dans la comparaison de Montréal avec les villes américaines, il estime qu'il faut être prudent car les villes américaines ne sont pas toujours des modèles de cohésion, d'équité et de paix sociale. Même si au niveau économique, elles produisent plus de richesse, celle-ci n'est pas toujours répartie équitablement. Il souhaite s'assurer que le portrait présenté soit complet.

M. De Repentigny fait remarquer qu'en ce qui concerne les villes américaines, le système qui est décrit dans ce portrait ne tient pas compte de rendements individuels, mais présente les résultats de l'économie dans son ensemble. Quant aux exemples qui concernent les villes de Québec, d'Ottawa

ou de Toronto, ils sont bien explicités dans le document et on note que leurs structures sont moins fragmentées ou éclatées qu'à Montréal.

En ce qui a trait aux CJE, M. De Repentigny mentionne que c'est à la demande de la commission que les données de 2006 ont été mises et ajoutées pour avoir un meilleur portrait, mais qu'il est possible de les retirer, ce qui porterait le nombre d'intervenants à 1 000 plutôt que 1 400. Pour ce qui est de Tourisme Montréal, M. De Repentigny souligne qu'il s'agit d'un acteur économique important, un de ceux qui génère le plus d'activités économiques sur le territoire, même s'il ne fait pas développement économique ou de l'entrepreneuriat comme tel.

M. Marc-André Perron, CDEC Ahuntsic-Cartierville

M. Perron souligne le travail réalisé pour compiler un document de consultation présentant le portrait global de l'écosystème montréalais.

Il soumet quelques demandes de précision qui visent à permettre d'avoir une base comparative égale pour tout le monde au moment d'entamer les travaux. Entre autres, sur le tableau représentant la répartition des budgets et du personnel CLD 2010-2011, il se demande si le montant de 1,1 M\$, pour Ahuntsic par exemple, tient compte de l'argent qui est retourné dans les fonds, comme le Fonds d'économie social ou le Fonds Jeune promoteur, ou retourné aux SAJE Montréal Métro. Selon l'interprétation qu'il fait, le budget d'opération serait de l'ordre de 700 000 \$ plutôt que de 1,1 M\$ compte tenu de l'argent retourné aux SAJE ou directement aux entreprises. Il souhaite que des corrections soient apportées à cet égard pour s'assurer d'avoir une base commune pour chacun des territoires.

Il se demande également si l'argent qui correspond aux SAJE dans le tableau est toujours inclus dans les budgets locaux, c'est-à-dire si la partie de l'argent qu'il envoie aux SAJE se retrouve dans l'argent présenté comme le budget du SAJE ou s'il y a une distinction à faire. Enfin il se demande si le total de 41 personnes/année du SAJE représente l'ensemble des employés du SAJE.

Finalement, il se demande si on a tenu compte au moment de faire la répartition des budgets et du personnel des CLD, des sommes qui sont investies directement par les arrondissements ou les villes de banlieue dans leurs CLD, et sinon, il demande si on peut les ajouter pour avoir une base commune.

M. De Repentigny répond qu'on a essayé d'être le plus conséquent possible dans la répartition des budgets et du personnel. Il fait remarquer que dans ce schéma des arrondissements et des villes reconstituées, on a évalué les salaires des gens ainsi que les sommes que certains territoires donnaient à leur CLD. Il cite en exemple le montant de 1 M\$ que donne Développement économique St-Laurent. Quand on regarde l'ensemble du territoire, on remarque que certains CLD reçoivent 900 000 \$ et que d'autres n'ont pas le bénéfice de recevoir de sommes et c'est la raison pour laquelle on a précisé quelle était la part de chacun. Il conclut que la notion de budget telle que présentée est globale. Ce portrait permet de pouvoir apprécier la situation quand on parle d'enjeux d'iniquité interne.

M. Perron réitère la collaboration de son organisme pour ajuster s'il y a lieu certaines des données.

M. Didier Fleury, Directeur général CDEST

M. Fleury souhaite obtenir des précisions sur certains éléments de la présentation afin d'avoir le portrait le plus précis possible et disposer d'une base comparative qui permette d'aller de l'avant. Sur l'acétate présentant les ressources de 36 M\$ consacrées au développement, à l'entrepreneuriat et à la promotion, M. Fleury demande trois précisions :

- 1) pourquoi la Chambre de commerce n'apparaît pas sur ce tableau;
- 2) pourquoi dans certains cas, on considère les budgets d'ensemble des organismes et dans d'autres, la masse salariale. Selon lui, cette différence peut effectivement changer le portrait des investissements totaux consacrés à l'entrepreneuriat;
- 3) pourquoi sur ce tableau on ne trouve aucune trace de l'investissement de 150 M\$ consacré par Québec à la stratégie de développement économique de Montréal.

M. De Repentigny précise que ce que le graphique montre en « grisé », ce sont les liens avec les joueurs qui sont dans le giron de Montréal, que ce sont les contributions et dépenses de la Ville de Montréal. Le fait que l'agglomération de Montréal ne remette aucune contribution à la Chambre de commerce de Montréal explique son absence du tableau. Ne sont indiqués sur ce tableau que les acteurs avec lesquels la ville est en relation, par exemple la CMM, par l'entremise de sa contribution de 58% au budget d'ensemble, Montréal international et aussi Tourisme à qui Montréal octroie 1M\$ par année, ce sont les sommes octroyées à la Fondation du maire par la Ville de Montréal, plus les sommes confiées aux organismes CLD et organismes partenaires : c'était la logique du tableau.

En complément d'information, M. Beaudin indique qu'un montant de 140 M\$ est alloué par le gouvernement du Québec pour la mise en œuvre de Montréal 2025 et que le conseil approuve régulièrement des projets de nature culturelle, économique ou immobilière, qui sont financés à même cette enveloppe. Il indique que ce montant sera extensionné en 2012 pour la mise en œuvre de 2025 et qu'il pourrait éventuellement figurer en appendice dans le document de consultation.

M. Fleury suggère qu'il serait utile de préciser ces éléments dans le document afin d'avoir une bonne compréhension de la situation et éviter toute interprétation.

M. Nicolas Roy, directeur général, Développement économique West-Island

M. Roy indique qu'il a pris connaissance du document à l'avance. Il précise qu'il porte ce soir deux chapeaux, d'abord celui de directeur du CLD et celui de commissaire industriel. Ce soir, il prend aussi la parole au nom de ses collègues commissaires industriels.

Il mentionne que le document trace un bon portrait de la situation, mais il y voit par contre un double discours et une double présentation lorsqu'on fait le balisage de Montréal avec d'autres régions. Selon lui, certains des exemples donnés, dont ceux de Mabe, AstraZeneca, Merck et Shell, sont des mandats de commissaire industriel et non des mandats de soutien à l'entrepreneuriat. Il s'agit de soutien à des entreprises existantes, à des entreprises technologiques ou à des projets d'envergure qui sont souvent pris en compte par le réseau des commissaires industriels. Il déplore que le portrait fasse peu état de l'organisation du développement économique à Montréal au niveau du soutien aux entreprises de nature manufacturière, industrielle ou technologique et de leur lien avec la valorisation de nos parcs industriels.

Il aurait aimé avoir plus d'information sur l'organisation montréalaise, sur les liens avec Montréal international, sur la fonction d'attraction, sur le rôle et le leadership de Montréal. M. Roy soutient l'idée d'une porte d'entrée locale; il est d'avis que la présence de commissaires industriels d'arrondissement peut être bénéfique pour avoir une approche locale et une connaissance du territoire.

Il mentionne que dans certains arrondissements, les budgets sont destinés aux commissaires industriels pour le développement économique et non aux CLD. Il ajoute qu'il aurait été intéressant de faire le parallèle entre les mandats de ces deux fonctions. «Ç'aurait été un exercice de complémentarité intéressant de voir l'apport du réseau des commissaires industriels dans le document », conclut-il.

En réponse à toutes ces interrogations, M. Arnold Beaudin indique que ces données peuvent être fournies, mais qu'il fait prendre conscience qu'aucun territoire n'a une approche similaire. Dans certains territoires, le mandat CLD est exercé par un commissariat au développement économique ou industriel; ce sont les CDEC qui ont capté le mandat des CLD en cours de route. Il explique que les patterns varient : il y a des arrondissements qui ont des commissaires alors que dans certains arrondissements, on a coupé les postes de commissaires car le mandat est confié aux CLD. M. Beaudin ajoute que la direction du développement économique et urbain est consciente du contexte et qu'elle déploie des stratégies et des tactiques pour appuyer les réalités d'arrondissements. Il s'agit d'une approche à la carte, développée en fonction des territoires.

Il rappelle que les priorités d'intervention sur un territoire local, ce que l'on appelle les fameuses « attentes signifiées », proviennent du conseil d'arrondissement : c'est le conseil d'arrondissement qui donne à son instance locale ses orientations en matière de développement économique. Il mentionne que certaines personnes peuvent même porter trois chapeaux : celui de commissaire, de commissaire industriel et de CLD. Il précise qu'il existe toute sorte de configuration et que ça ne changera rien au portrait global de la situation.

Il rappelle enfin que l'un des enjeux de la commission sera de prendre acte du réseau et d'analyser comment à partir de ce constat on peut travailler mieux, avec plus d'efficacité et de rendement. M. Beaudin ajoute qu'on ne questionne pas la façon dont les autorités locales ont décidé de composer l'intervention sur leur territoire. On prend acte et on travaille en fonction de cette réalité.

M. Blanchet remercie les intervenants et donne la parole aux membres de la commission qui souhaitent s'exprimer.

5. Période de questions et d'interventions des membres de la commission

Mme Véronique Fournier

Mme Fournier remercie l'ensemble de participants pour leur participation à cette séance. Son intervention fait écho à celle du dernier intervenant et à la réponse de M. Beaudin. Elle indique que si l'orientation est de prendre acte du déploiement local sur le territoire, il serait intéressant d'avoir un tableau plus précis de la situation. Elle mentionne que bien qu'il y ait des spécificités locales et que chacune de ces approches soient porteuses, quand on parle d'être en réseau et que l'on veut dégager des pistes de solution, il serait intéressant d'obtenir des données sur les différentes formes d'organisation territoriale et sur la complémentarité qui existe entre les territoires.

Elle soulève également le manque de parallèle entre les deux tableaux principaux de la présentation: l'un qui établit le budget de 36 M\$ consacré au développement économique et l'autre qui dénombre 1400 personnes dédiées au développement économique. Par exemple, elle déplore que d'un côté, on voit les grappes avec 47 personnes dédiées, mais que de l'autre côté on ne voit pas les contributions qui y sont associées. Elle donne l'exemple du projet du Havre dans lequel 10M\$ est investi. Elle indique qu'il serait intéressant dans ce tableau de situer le montant de 36 M\$ par rapport à l'ensemble des investissements publics de la Ville de Montréal sur la stratégie de

développement économique. Elle mentionne également qu'elle serait plus à l'aise si on retirait du portrait les organismes qui travaillent en main-d'œuvre et en formation comme les Carrefours Jeunesse Emploi.

M. Arnold Beaudin indique que l'on rendra disponible l'information demandée. Il ajoute qu'il y a des arrondissements qui ont des commissaires, et que ce sont les autorités de ces arrondissements qui orientent le travail de ces commissaires, dans certains cas ce travail est par exemple essentiellement tourné vers le soutien aux commerces. Ces commissaires ne font pas de visite d'entreprise, ni d'intervention en entreprise, leur travail est orienté vers l'activité commerciale. Il indique qu'il fournira l'information pour illustrer ces choix.

Quant à la 2^e question qui porte sur le nombre de personnes dédiées au développement économique, il précise que le tableau synthèse a été mis à jour et qu'il s'agit de données et de présentations globales. Il rappelle que le gouvernement du Québec a publié un tableau similaire dans sa stratégie sur l'entrepreneuriat. On dénombre, sur l'ensemble du Québec, 1100 organisations qui interviennent en soutien à l'entrepreneurship.

Il précise que dans la région de Montréal, pour illustrer les contributions budgétaires qui sont mises dans le système, deux des paramètres qui ont permis de cerner ces budgets étaient l'intervention en entreprise et les grappes. Par exemple, pour illustrer l'intervention en entreprise, M. Beaudin indique qu'on a pas tenu compte du réseau Emploi Québec, mais qu'on a comptabilisé uniquement les personnes qui, dans chacun des centres locaux d'emploi, interviennent en conseils aux entreprises en non en conseils aux individus. Il précise aussi que les sièges sociaux des ministères économiques n'ont pas été comptabilisés dans ce portrait pour ne pas grossir le chiffre inutilement.

Quant aux grappes, M. Beaudin précise le modèle financier de chacune des grappes : la CMM met 200 000 \$, le gouvernement du Québec met aussi 200 000 \$ (à parts égales entre le MDEIE et le MAMROT), jusqu'à tout récemment le gouvernement fédéral mettait 200 000 \$, et finalement, le privé investissait 200 000 \$, pour un budget normal de fonctionnement de 800 000 \$. M. Beaudin explique que le gouvernement fédéral s'est graduellement retiré, qu'il y a eu renouvellement des ententes au sein de la CMM de sorte que les nouvelles grappes exposent plus ou moins un budget de base de fonctionnement de l'ordre de 600 000\$ (200 000\$ Québec, 200 000\$ CMM et 200 000\$ privé).

M. Robert Coutu

M. Coutu remercie les représentants de la Direction du développement économique pour l'excellente présentation. Il remercie également tous les participants à cette séance et affirme que tous ensemble, on est « condamné à réussir ». Il mentionne que lorsqu'il a pris connaissance des tableaux faisant état des 1 400 personnes et des 36 M\$ dédiés au développement économique, sa première réaction a été de se dire qu'il y a une volonté politique, il y a une volonté administrative, qu'il y a des gens sur le terrain et que la clé du succès réside dans cette volonté collective de bien cerner qui fait quoi et de mieux s'organiser. Il affirme qu'il va falloir simplifier le processus pour qu'un investisseur étranger potentiel sache à qui s'adresser exactement : à Montréal International ?, à Tourisme Montréal ?, aux arrondissements ?, au numéro 311?. Il mentionne que pour plusieurs investisseurs étrangers, un arrondissement ou une ville liée ne veut rien dire. En conclusion, il espère que le processus sera simplifié et mentionne qu'il y a des pistes de solution à explorer ensemble, par exemple, un seul numéro de téléphone, un site web, une personne contact afin de rendre Montréal plus attractif et plus compétitif.

M. Bernard Blanchet

M. Blanchet remercie tous les intervenants présents ainsi que tous ceux qui viendront déposer un mémoire. Il remercie l'équipe de M. Beaudin et invite tout le monde à travailler collectivement à la recherche des meilleures solutions.

Il soumet quelques commentaires sur les 2 tableaux qui ont littéralement volé la vedette. Il affirme que ceux-ci sont en mode continue d'amélioration et que M. De Repentigny y apportera les corrections nécessaires à la lumière des commentaires entendus. Il s'agira donc de reprendre les deux tableaux et de les consolider de manière à les rendre plus compréhensibles en regard des missions de développement économique de chaque organisme.

Il soulève également un point intéressant soulevé par M. Nicolas Roy sur le rôle des commissaires industriels. Il souhaite que les informations du document s'ajustent à cette réalité car il s'agit d'un document public dont on s'inspirera dans les années à venir.

M. Blanchet a aussi fait référence aux industries dont a fait mention M. Deschamps dans son allocution d'ouverture (Shell, MABE); il a aussi parlé des entreprises qui cherchent à s'implanter sur le territoire et de l'importance pour ces dernières de disposer de parcs industriels. Il a mentionné le dossier du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) et de son importance pour la reconnaissance du territoire de Montréal et son lien avec le plan d'urbanisme.

Enfin, M. Blanchet souhaite que les travaux de la commission permettent de susciter une participation importante du milieu, une bonne compréhension de la situation et finalement une

cohésion d'intervention. Il remercie chacun des intervenants de ce soir d'avoir offert sa collaboration aux travaux de la commission.

6. Levée de l'assemblée

M. Blanchet rappelle que la commission recevra les mémoires les 11 et 12 avril prochains en soirée à la salle du conseil et il invite les participants à s'inscrire auprès de la secrétaire-recherchiste, madame Christiane Bolduc. Il remercie les membres de la commission, les gestionnaires de la Direction du développement économique et urbain ainsi que tous les participants à cette assemblée publique.

À 20h50, le président lève l'assemblée sur une proposition de M. Aref Salem, appuyée par M. Edgar Rouleau.

ADOPTÉ LE : 24 AVRIL 2012

(ORIGINAL SIGNÉ)

M. Bernard Blanchet
Président
Commission permanente sur le développement
économique et urbain et l'habitation

(ORIGINAL SIGNÉ)

Christiane Bolduc
Secrétaire recherchiste